



ARRÊTE DU MAIRE n° 58-2024
Portant prolongation de fermeture temporaire des terrains de football
jusqu'au 29 novembre 2024

Monsieur le Maire de Grentheville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
Vu la demande émise par Monsieur Naïm FOUDIL, Assistant Administratif – Finances/RH – Secteur Plaine Sud, Communauté Urbaine Caen-la-Mer, en date du 25 novembre 2024
Considérant que les prévisions météorologiques défavorables persistent et que l'état des terrains de football demeure impraticable ;

ARRÊTE :

- Article 1er : La fermeture de l'ensemble des terrains de football de la commune de Grentheville est prolongée jusqu'au vendredi 29 novembre 2024 inclus, en raison de leur état actuel et des prévisions météorologiques.
- Article 2 : Les entraînements et rencontres prévues sur ces terrains ne pourront pas avoir lieu durant cette période.
- Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :
- La Communauté Urbaine de Caen-la-Mer, Secteur Plaine Sud ;
 - CMCAS
 - Bourguébus/Soliers FC
 - Entente sportive Cagny
- Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Grentheville.

Fait à Grentheville, le 25 novembre 2024
Emmanuel BELLEE,
Le Maire

